AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 11 mars 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 783-1 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU - ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Ce règlement modifie les modalités de facturation de l'eau pour les immeubles détenus en copropriété divise et modifie la façon de tarifer les bâtiments occupés par plusieurs commerces ou logements.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 23 avril 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint